

LOIX  
DU  
BAS CANADA,  
SOUS

LA CONSTITUTION érigée le 26 Décembre *Anno Domini* 1791,

EN CONSÉQUENCE

D'UN ACTE DU PARLEMENT.

---



---

QUEBEC:

PUBLIÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT,  
PAR JOHN NEILSON, IMPRIMEUR DU ROI  
POUR LA PROVINCE DU BAS CANADA;

Rue la Montagne,  
M.DCC.XCIII.